

FORMATION INITIALE

ASSURANT LA PRÉPARATION DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Programme

**Conformément à Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves
des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi**

Objectif général de la formation

- Préparation à l'examen de taxi, en vue d'obtenir la carte professionnelle de conducteur de taxi.

Objectifs pédagogiques de la formation

- Connaître la réglementation du transport public particulier de personnes
- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité
- Savoir appliquer les règles de la sécurité routière
- Capacité d'expression et de compréhension en langue française et anglaise
- Avoir la connaissance du territoire et réglementation locale F(T) et sur la réglementation nationale G(T) de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à cette activité

Prérequis public

- Personnes souhaitant accéder à l'activité de conducteur de taxi,
- Être titulaire du permis B valide, non probatoire

Plan de formation

1- Préparation aux épreuves d'admissibilité (7 épreuves théoriques) **modules enseignés : 120 heures.**

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

B - Gestion

- Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :
- Connaître les obligations et documents comptables ;
- Connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;
- Connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Connaître les différentes formalités déclaratives.
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

C- Sécurité routière

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage de la ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...) ;
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;

- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge le passager et ses bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

D – Capacité d'expression et de compréhension en langue française sur la base d'un texte de 15 à 20 lignes

- Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.
- Comprendre et s'exprimer en français pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes des clients ;
 - interroger les clients sur leur confort ;
 - tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

E – Capacité d'expression et compréhension en anglais

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes simples des clients ;
 - demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
 - tenir une conversation très simple durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

F (T) – Connaissance du territoire et la réglementation locale :

- Épreuve portant sur la Connaissance du territoire et la réglementation locale en vigueur (tarification, etc)

G (T) – Règlementation nationale de l'activité taxis ainsi que sur la gestion propre à l'activité :

- Conformer son activité à la réglementation spécifique taxi en matière d'équipement, de transport de malades assis et de gestion.

2- Préparation à l'épreuve d'admission (épreuve pratique) : 15 heures (1 jour ½ en groupe)

- Construction de parcours et conduite.
- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Connaître du territoire et réglementation locale F(T)
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;
- Connaître la réglementation relative à la taxe de stationnement.
- Relation clientèle et accompagnement touristique.
- Facturation, tarification et mode de paiement.
- Utilisation des équipements (taximètre, GPS, TPE).

Lieu de la formation : Centre Assist-taxis 17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES

Durée : 135h (120 heures + 15h pratique) – 27 jours

15h de pratique à la chambre des métiers avant passage de l'examen

Date :

Horaire : 9h à 12h00 et 13h00 à 16h

Coût de la formation initiale : 3500 € net de taxe (Association Loi 1901 non assujettie à la TVA article 293B du CGI).

237€ frais d'inscription admissibilité + admission à régler avant le début de formation

Le référentiel des connaissances est celui figurant en annexe I de l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens.

Moyens techniques et outils pédagogiques mis à disposition

La formation théorique

- Salle de formation équipée et conforme aux règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans l'alinéa 5 de l'arrêté du 7 décembre 1995, modifié.
- Tableau blanc, Paperboard, papier et stylo.
- Vidéo projecteur, PowerPoint, DVD.
- Taximètre, dispositif extérieur lumineux et imprimante, GPS, Terminal Paiement Électronique (TPE).
- Des livrets* pédagogiques imprimés sont fournis par l'organisme de formation à chaque stagiaire.

*Livrets de cours

2 Livrets de réglementation nationale (T3P, taxis et activités annexes).

1 Livret de sécurité routière + 1 code de la route « Ediser ».

2 Livrets de gestion (gestion, comptabilité, fiscalité, ...)

1 Livret de français incluant les exercices et les réponses.

1 Livret d'Anglais incluant les exercices et les réponses.

2 Livrets de réglementation locale (réglementation départementale, tarification et connaissance du territoire, plans du département, carte géographique).

Conditions matérielles :

Vous munir d'un stylo et éventuellement un classeur pour ranger les supports pédagogiques remis.

La formation pratique : conduite et repérage

- 1 véhicule auto-école équipé « taxi » avec double commande et rétroviseurs munis des équipements obligatoires (taximètre, TPE, imprimante, ...), GPS.
- Plan de ville, Carnet de notes.

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule en totalité en présentiel.

La formation se déroule en groupe (maximum 20 personnes).

La partie théorique a lieu dans nos locaux et la partie pratique en mise en situation dans un véhicule auto-école équipé « taxi ».

Le formateur se présente en début de formation et réalise un tour de table de chacun des stagiaires, ces derniers exposent leurs expériences et leurs attentes.

Respect du plan de formation qui aura été préalablement communiqué aux stagiaires

Les méthodes pédagogiques sont ludiques et interactives ; à base de mises en pratique.

Moyens d'évaluation des acquis mis en œuvre

La formation théorique

Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation et en fin de formation grâce à différents exercices :

- Livrets d'exercices (les questionnaires correspondent aux épreuves de l'examen avec des QCM et des QRC)
- Exercice sur la réglementation nationale (T3P, taxis et activités annexes)
- Évaluation des connaissances en sécurité routière, réglementation locale et connaissance du territoire
- Évaluation orale Français et Anglais

La formation pratique

Les stagiaires sont évalués tout au long de la conduite via une observation visuelle du formateur.

Des consignes sont émises à l'oral et le formateur s'assure en temps réel du respect de ces dernières.

Des mises en situation sont appliquées.

Évaluation de la connaissance du territoire, la communication, de la tarification, de l'utilisation du GPS.

Réalisation de circuit de 20 minutes selon le référentiel de l'examen.

Examen blanc sur 20 sujets choisis aléatoirement par le stagiaire, le formateur complètera une grille des acquis sur 20 points.

Les moyens d'encadrement et de suivi

- **Les formateurs :**

Une équipe de professionnels est dédiée à la formation initiale de conducteur de taxi

- **Vis-à-vis du stagiaire**

Règlement intérieur affiché dans nos locaux.

Évaluation à chaud de la satisfaction en fin de formation pour dire les écarts éventuels et les difficultés rencontrées ; et à froid 3 mois après la formation.

Attestation de fin de stage.

- **Vis-à-vis des formateurs**

Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.

Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.

Débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire en lien avec le service administratif



CENTRE CONSEIL FORMALITÉS FORMATION TAXIS **17 Avenue Henri Barbusse – 62440 HARNES**

TEL : 03.66.77.98.32 – secretariat@assist-taxis.fr

SIRET : 895 245 520 00013 - Code NAF 8532Z

N° déclaration d'activité : 32 62 03671 62 enregistré auprès du préfet de région Hauts-De-France

Ceci ne vaut pas Agrément de l'Etat

L'Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :

Le centre reste accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous avez un besoin particulier en formation, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap : Emilie FOURNIER.

Nos partenaires handicap :

www.rhf-hdf.fr

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur cette formation, merci de contacter Emilie FOURNIER soit :

- Par téléphone 03.66.77.98.32 ou 07.54.54.35.21
- Par mail secretariat@assist-taxis.fr

Nous sommes aussi joignables via WhatsApp au 07.54.54.35.21

Modalités d'inscription et délais d'accès à notre formation :

Pour vous inscrire, merci de contacter Emilie FOURNIER soit :

- Par téléphone 03.66.77.98.32 ou 07.54.54.35.21
- Par mail secretariat@assist-taxis.fr

Le nombre de place par stage est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

De nouvelles dates pourront être proposées si les formations proposées sont complètes ou annulées faute d'inscription suffisante.

Si la formation est réservée par une entreprise : Inscription possible jusqu'à 72h avant le début de la formation (Contacter le centre de formation).

Si la formation est réservée par un particulier : Inscription possible 15 jours avant le début de la formation (Contacter le centre de formation).

Un formulaire d'inscription vous sera envoyé avec le programme et le règlement intérieur.

Celui-ci peut nous être renvoyé par mail ou par courrier afin de réserver la place.

Le dossier d'inscription doit être complet et déposé dans nos locaux avec les pièces justificatives demandées afin de valider l'inscription.

Une fois votre inscription validée :

- Nous vous remettons la convention ou le contrat de formation
- Nous vous adresserons une convocation par mail entre 10 à 2 jours avant le début de la formation.